

A. Place de l'Eglise

Réfection de la place.

Cette demande a été formulée à Le Mans Métropole, propriétaire de la place et compétent en matière de voirie.

B. Port

Sécurisation des passerelles.

Des grillages vont être installés sur l'ensemble des passerelles.

C. Rue des Collèges

Danger au croisement entre la rue des Collèges et la rue du Port.

Un aménagement est à envisager. La mise en place d'un stationnement alterné pourrait limiter la vitesse des véhicules.

Bouche d'évacuation à remplacer à hauteur du n°14.

Une demande de remplacement est adressée au service gestionnaire.

Déconstruction et reconstruction du collège Henri Lefevre.

Le permis de construire a été déposé. Les travaux débiteront au 2^{ème} semestre 2017 et la livraison est prévue courant 2018. Le site restera occupé pendant la phase travaux ce qui obligera à la mise en place de mesures particulières pour l'accueil et la circulation des élèves.

D. Rue de la Chauvinière

Demande d'informations sur les logements en cours de construction.

Avant le lancement de l'opération, le secteur était totalement délabré avec un bâtiment principal en très mauvais état. Cette dent creuse était identifiée de longue date pour être urbanisée et permettre à la collectivité de se rapprocher du seuil de 20% de logements sociaux fixé par la loi SRU, ce pourquoi une construction en hauteur a été privilégiée pour densifier le secteur.

L'opération est menée par un promoteur privé et les logements locatifs seront exploités par un bailleur social. Le projet compte également deux maisons qui seront proposées en accession sociale à la propriété. Dans le cadre de ce programme, la priorité sera donnée aux demandeurs arnageois pour l'attribution des logements.

Il est rappelé qu'en amont de la construction, le promoteur a concerté l'ensemble des riverains sur le projet, qui a d'ailleurs été modifié à la demande d'un habitant.

Les bâtiments ont été orientés de telle sorte que les vis-à-vis ne portent que sur les coursives et les chambres, et non sur les pièces de vie.

Emplacement du container à déchets verts.

Il pourra être revu lorsque les nouveaux logements seront finalisés.

Arbres abattus pour réaliser les nouveaux logements.

Il est rappelé que la collectivité pratique la démarche suivante : un arbre abattu = un arbre replanté.

Devenir du square à proximité du nouveau lotissement.

Pour le moment, il n'est pas envisagé de modifier cet espace vert.

E. Rue Albert Guérin

Coffret électrique à retirer au niveau du n°3.

Une demande d'intervention est adressée à l'opérateur compétent.

F. Rue de Hude

Taillage de la haie au niveau du n°7.

Une demande d'intervention est adressée au bailleur social en charge de la gestion locative de cet ensemble.

Entretien des toitures : pourquoi n-a-t-il pas été réalisé sur l'ensemble des bâtiments ?

La question est renvoyée au bailleur social en charge de la gestion locative de cet ensemble.

G. Complexe sportif

Difficultés de stationnement en cas de forte affluence, et notamment le mercredi après-midi.

Une réflexion est en cours pour améliorer les capacités de stationnement dans ce secteur.

Construction d'une tribune devant le terrain de football.

Pour le moment, ce projet n'est pas inscrit au plan d'investissement.

H. Divers

Risque inondation.

L'Etat pilote actuellement la mise en place d'une Stratégie de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Une nouvelle étude de l'aléa inondation a été réalisée à l'échelle du Territoire à Risque Inondation (TRI) du Mans. Les résultats pourraient impliquer de modifier le périmètre et le niveau de risque existant dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et donc également dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Difficultés de cohabitation entre piétons et cyclistes avenue Nationale.

Cette problématique a été bien identifiée dans les ateliers participatifs du projet Avenue Nationale 2020. Le réaménagement devra permettre d'améliorer la cohabitation entre tous les usagers de la voirie.

VISITE DE QUARTIER DU 7 JANVIER 2017

Compte – Rendu

Par ailleurs, les ateliers de concertation se poursuivent. Le groupe consultatif a validé le diagnostic et a commencé à formuler des propositions concrètes sur le rôle de l'avenue, ses qualités et les ambiances attendues. Le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours par les services de Le Mans Métropole. La prochaine séance de travail aura lieu au mois de mars 2017 en présence de la maîtrise d'œuvre afin de partager tous les éléments de connaissance indispensables à la poursuite de la démarche : le groupe présentera l'ensemble des réflexions et productions issues des 4 ateliers de 2016, les professionnels exposeront leur lecture des lieux et les premières intentions d'aménagement.